



Strasbourg, 20 December / 20 décembre 2023

CDL-PI(2023)028

Or. Engl./Fr.

EUROPEAN COMMISSION FOR DEMOCRACY THROUGH LAW
(VENICE COMMISSION)

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

Information on the follow-up to

**UKRAINE - Urgent follow-up Opinion to the Opinions on the Law
"On Amendments to certain legislative acts of Ukraine to clarify the
provisions on the competitive selection of candidates for the
position of judge of the Constitutional Court of Ukraine"
[\(CDL-AD\(2023\)042\)](#)**

presented at the 137th Plenary Session (Venice, 15-16 December 2023)

Information sur les suites données

**UKRAINE - Avis urgent sur les suites données aux avis sur la loi
« Portant modification de certains actes législatifs d'Ukraine visant à
clarifier les dispositions sur la sélection compétitive des candidats
au poste de juge de la Cour constitutionnelle d'Ukraine »
[\(CDL-AD\(2023\)042\)](#)**

présentée lors de la 137^e session plénière (Venise, 15-16 décembre 2023)

- **Ukraine - Urgent follow-up opinion to the opinions on the Law "On Amendments to certain legislative acts of Ukraine to clarify the provisions on the competitive selection of candidates for the position of judge of the Constitutional Court of Ukraine" ([CDL-AD\(2023\)042](#))**

At its 136th plenary session in October 2023, the Venice Commission endorsed the urgent follow-up Opinion to the Opinions on the Law on "Amendments to Certain Legislative Acts of Ukraine on improving the procedure for the selection of candidates for the position of judge of the Constitutional Court of Ukraine on a Competitive Basis", previously issued on 25 September 2023 in accordance with the Protocol on the preparation of Venice Commission urgent Opinions.

The Venice Commission:

- concluded with satisfaction that the key recommendations it had formulated in the follow-up opinion to the opinion on the draft law on amendments to certain legislative acts of Ukraine on improving the procedure for the selection of candidates for the position of judge of the Constitutional Court of Ukraine on a competitive basis (Draft Law no. 9322 of 25 May 2023) had been followed in the Law adopted on 27 July 2023;
- considered that it may proceed with the selection of one member and one substitute member of the Advisory Group of Experts (AGE);
- instructed its Bureau to proceed accordingly and to convey to the Ukrainian authorities without delay the names of a candidate member and a candidate substitute member of the AGE in accordance with the transitional provisions of the Law.

The Bureau of the Venice Commission consequently nominated its Honorary President, Ms Hanna Suchocka, as a candidate member and Mr Richard Barrett, its member in respect of Ireland, as a candidate substitute member of the AGE, to assist the Ukrainian authorities in evaluating the moral qualities and professional competences of candidate judges of the Constitutional Court of Ukraine.

By Decree of 13 October 2023, the Cabinet of Ministers of Ukraine appointed Ms Suchocka and Mr Barrett, together with other international members and substitute members.

The AGE held its first official meeting on 12 November 2023 in Lviv, Ukraine, where it elected its Chair and Secretary and adopted its Regulations.

On 28 November 2023, the AGE received a list of 16 candidates for two vacant positions of judges of the Constitutional Court on the Council of Judges quota. On 7 December 2023, the AGE received a list of 25 candidates, made following the selection procedure conducted by Parliament, for three vacant positions of judges of the Constitutional Court on the Parliament quota. According to Article 10⁸-1 of the Law "On the Constitutional Court of Ukraine", the AGE has four months to consider the documents submitted by the candidates and conduct the interviews to assess the high moral qualities, including integrity, and professional competence of the candidates.

The Methodology of the AGE for assessing the moral qualities and professional competence of candidate judges of the Constitutional Court of Ukraine was adopted on 4 December 2023.

The AGE orientation session will take place on 17-19 December 2023 in Warsaw to discuss the modalities of assessing the candidates and exchange experience with several vetting bodies.

- **Ukraine - Avis urgent sur les suites données aux avis sur la loi « Portant modification de certains actes législatifs d'Ukraine visant à clarifier les dispositions sur la sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle d'Ukraine » (CDL-AD(2023)042)**

Lors de sa 136^e session plénière en octobre 2023, la Commission de Venise a approuvé l'Avis urgent sur les suites données aux avis sur la loi « Portant modification de certains actes législatifs d'Ukraine visant à clarifier les dispositions sur la sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle d'Ukraine », précédemment publié le 25 septembre 2023 conformément au Protocole sur la préparation des avis urgents de la Commission de Venise.

La Commission de Venise :

- a conclu avec satisfaction que les principales recommandations qu'elle avait formulées dans l'Avis sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur les amendements à certains actes législatifs de l'Ukraine concernant l'amélioration de la procédure de sélection des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine sur une base concurrentielle (projet de loi n° 9322 du 25 mai 2023) avaient été suivies dans la Loi adoptée le 27 juillet 2023 ;
- a considéré qu'elle peut procéder à la sélection d'un membre et d'un membre suppléant du Groupe consultatif d'experts (GCE) ;
- a chargé son Bureau de procéder en conséquence et de transmettre sans délai aux autorités ukrainiennes les noms d'un candidat membre et d'un candidat suppléant du GCE conformément aux dispositions transitoires de la Loi.

Le Bureau de la Commission de Venise a donc désigné sa Présidente honoraire, Mme Hanna Suchocka, comme candidate membre et M. Richard Barrett, son membre au titre de l'Irlande, comme candidat membre suppléant du GCE, pour aider les autorités ukrainiennes à évaluer les qualités morales et les compétences professionnelles des candidats juges de la Cour constitutionnelle d'Ukraine.

Par décret du 13 octobre 2023, le Cabinet des ministres de l'Ukraine a nommé Mme Suchocka et M. Barrett, ainsi que d'autres membres internationaux et membres suppléants.

Le GCE a tenu sa première réunion officielle le 12 novembre 2023 à Lviv, en Ukraine, où il a élu son président et son secrétaire et adopté son règlement.

Le 28 novembre 2023, le GCE a reçu une liste de 16 candidats pour deux postes vacants de juges de la Cour constitutionnelle sur le quota du Conseil des juges. Le 7 décembre 2023, le GCE a reçu une liste de 25 candidats issus de la procédure de sélection menée par le Parlement, pour trois postes vacants de juges de la Cour constitutionnelle sur le quota du Parlement. Conformément à l'article 10⁸-1 de la Loi « sur la Cour constitutionnelle d'Ukraine », le GCE dispose de quatre mois pour examiner les documents soumis par les candidats et mener les entretiens afin d'évaluer les hautes qualités morales, y compris l'intégrité, et les compétences professionnelles des candidats.

La méthodologie du GCE pour l'évaluation des qualités morales et des compétences professionnelles des candidats juges de la Cour constitutionnelle d'Ukraine a été adoptée le 4 décembre 2023.

La session d'orientation du GCE aura lieu du 17 au 19 décembre 2023 à Varsovie afin de discuter des modalités d'évaluation des candidats et d'échanger des expériences avec plusieurs organes de contrôle.